

Classe de CE1 « hors de contrôle » : comment l'Education nationale lutte-t-elle contre les violences des élèves?

RMC

2-3 minutes

Une petite commune rurale de 570 habitants de l'Eure, en Normandie, frappée par les violences scolaires. A Saint-Éloi-de-Fourques, près de Rouen, parents d'élèves et mairie tirent la sonnette d'alarme et demandent de l'aide à la Direction académique du département. Menaces de mort, insultes, jet de projectiles en classe... La classe de CP-CE1 de l'école primaire semble hors de contrôle.

A LIRE AUSSI >>> [Insultes, jets de chaises et violences: une classe de CP-CE1 "hors de contrôle" en Normandie](#)

Les parents prévoient de bloquer l'école le vendredi 12 mars pour alerter l'opinion, faire réagir l'Education nationale. Le ministère de l'Education nationale avait d'ailleurs dévoilé un plan de lutte contre les violences à l'école en août 2019. Qu'est-il prévu, pour éviter ce genre de problèmes ? Et comment on les traite quand ils ont lieu ?

Peu de mesures pour les très jeunes

D'abord, au niveau des académies. Des cellules de lutte contre les violences scolaires ont été mises en place. Avec un référent par académie. C'est ce référent qui doit suivre les faits de violences signalés par les établissements, qui doit proposer des mesures de prévention et d'accompagnement.

Les pouvoirs du directeur académique ont aussi été renforcés. Notamment pour exfiltrer les élèves dit "hautement perturbateurs". En cas de problème, ils seront orientés vers des classes relais. Mais ça c'est surtout dans les établissements du second degré, les collèges et les lycées.

Des "guides d'accompagnement" pour les personnels

Et c'est d'ailleurs peut être là le problème. Cette loi de 2019 s'adresse finalement peu aux écoles, aux violences faites par les très très jeunes. La tenue d'un registre où sont consignés tous les incidents. La facilitation d'organisation des conseils de discipline. Là encore ce sont des mesures à destination des collèges et des lycées.

Des guides d'accompagnement ont aussi été publiés à destination des personnels de l'Education nationale. Notamment pour les inciter à déposer plainte en cas de violences subies.